

L'IMAGE DE L'ENNEMI

<p>1. Journal d'Indre-et-Loire, 15 août. 1914</p> <p>Propos de prisonniers allemands</p> <p>Les prisonniers allemands interrogés donnent tous une double impression : leur moral est médiocre et ils sont affaiblis ; la plupart semblent peu intelligents et aucun ne paraît savoir exactement pourquoi ils ont été mobilisés.</p> <p>L'un d'eux, questionné sur les causes de la guerre, telles que les conçoit l'opinion allemande, a répondu :</p> <p><i>Das ist nich ein Volkskrieg, das ist ein Offizierkrieg.</i> (Ce n'est pas une guerre du peuple, c'est une guerre d'officiers.)</p> <p>Cette formule simpliste montre à quel point l'esprit agressif du Gouvernement impérial a dérouteré et déconcerté une bonne partie de l'opinion allemande. (<i>Officiel</i>).</p>	<p>2. Journal d'Indre-et-Loire, 20 août 1914</p> <p>Un bébé a été écrasé contre le sol parce que son béret portait l'inscription « France » !</p> <p>Rennes, 18 août. — Mme Guillou, qui vient de rentrer à Combourg (Ille-et-Vilaine), venant de Pologne, où elle était institutrice, rapporte que, dans la ville de Hanovre, la populace entoura, menaçante, un groupe de Français.</p> <p>M. Guillou, son mari, et deux jeunes gens, excédés des insultes et des violences de la foule, répliquèrent par le cri de : « Vive la France ! Vive l'Angleterre ! »</p> <p>Une patrouille de soldats prussiens les colla immédiatement à la devanture voisine et les fusilla.</p> <p>Un bébé, portant l'inscription <i>France</i> sur la lisière de son béret, fut arraché à sa mère et écrasé contre le sol.</p> <p>Mme Guillou faillit subir le même sort, les soldats ayant pris pour de la dynamite la poudre dentifrice trouvée dans son sac de voyage. Elle fut emprisonnée, mais on la relâcha ultérieurement.</p> <p>(<i>Petit Journal</i>).</p>
<p>3. Journal d'Indre-et-Loire, 20 août 1914</p> <p>Guerre de Sauvages</p> <p>M. Albert de Mun raconte, dans l'<i>Echo de Paris</i>, que ces jours derniers un train ramenait d'Allemagne vers la frontière des enfants danois, rappelés par leurs familles.</p> <p>Ils étaient douze. Emportés par l'impression de leur âge et la ferveur de leurs jeunes cœurs, élevés sans doute par leurs pères dans le souvenir de la violence de 1864, ces enfants se prirent à crier : « Vive la France ! » On les fit descendre : sur douze on en choisit quatre, et, sur-le-champ, ils furent fusillés.</p> <p>Que tout ce sang innocent retombe sur les barbares qui l'ont versé.</p>	<p>4. Journal d'Indre-et-Loire, 24 août 1914</p> <p>Les Balles dum-dum</p> <p>Le <i>Journal</i> :</p> <p>Ce n'est plus seulement sur les cadavres qu'on découvre les balles dum-dum, c'est encore dans les poches des officiers allemands faits prisonniers.</p> <p>L'un de ceux-ci est amené devant un de nos officiers interprètes, qui l'interroge et le fait fouiller. On découvre sur l'Allemand plusieurs balles dum-dum. Avec une amoralité vraiment extraordinaire, cet officier paraît plutôt étonné de l'impression d'horreur qu'inspire cette découverte. Il ne déchanté que lorsqu'il apprend qu'il va passer en Conseil de guerre.</p> <p>C'est le généralissime lui-même qui a ordonné la comparaison devant le Conseil de guerre, afin de pouvoir envoyer au kaiser le jugement motivé par lequel l'officier allemand, détenteur de balles dum-dum, sera condamné à être fusillé.</p> <p>On sait que la caractéristique de la balle dum-dum, dont l'emploi fut interdit après la guerre sud-africaine, consiste en ceci qu'après pénétration elle éclate dans la plaie où sa pointe s'épanouit en une sorte de gerbe métallique qui en rend l'extraction particulièrement difficile.</p>

5. *Journal d'Indre-et-Loire*, 8 sept. 1914**Ils ont enrôlé à partir
de seize ans**

Quand on dit que l'Allemagne a mis sous les armes les hommes de seize à 60 ans, on affirme la vérité absolue. Ainsi, parmi leurs blessés qui ont été amenés ici et traités à Saint-Mandrier, il vient de mourir un nommé Adolphe Hamburger, du 8^e d'infanterie bavarois, qui avait à peine seize ans quand nos ennemis l'ont enrôlé.

UN REMPART DE CADAVRES

Paris, 16 septembre.
Un commandant revenant de la Marne a raconté au *Petit Parisien* que le combat livré à E..., au cours de la bataille de la Marne a été particulièrement épique. A tout prix les Allemands voulaient résister aux furieuses attaques des Français. Résolus à ne pas céder de terrain, ils ont édifié un véritable mur, haut de deux mètres, entassant les uns sur les autres, les cadavres de leurs hommes tués, ainsi que les blessés.

Ils furent finalement délogés de cet horrible rempart par nos turcos.

6. *La Touraine Républicaine*, 23 août 1914**Les atrocités allemandes****Protestation officielle**

Le gouvernement français a décidé de signaler aux puissances toutes les violations du droit des gens commises par les Allemands. C'est un douloureux bilan qui s'annonce et aussi un lourd bilan à en juger par les actes d'atrocité effroyables qui ont été déjà relevés officiellement.

Deux communications ont déjà été remises aux ambassadeurs accrédités à Paris. Elles visent les atrocités commises dans les communes de la frontière et sur les blessés ; elles visent également le bombardement de Pont-à-Mousson, ville ouverte, qui a été effectué sans sommation.

7. *La Touraine Républicaine*, 14 janv. 1915**Vingt soldats allemands trouvés
enchaînés à leur mitrailleuse**

Grenoble. — Un soldat qui se trouve actuellement dans les environs de Suippes, écrit que, le 25 décembre, son régiment a fait prisonniers vingt soldats allemands.

Il ajoute que ces Teutons ont été capturés sans difficulté, car, en pénétrant dans leur tranchée, on les trouva enchaînés à leur mitrailleuse.

Ce luxe de précaution pris par les officiers allemands à l'égard de leurs hommes montre la mentalité de nos ennemis et la confiance que les chefs ont en leurs soldats.

8. *Journal d'Indre-et-Loire*, 16 mai 1917**Les Prisonniers Français**

On sait qu'à plusieurs reprises déjà le gouvernement français a dû protester, avec toute l'énergie qu'il convenait, contre l'utilisation de nos prisonniers par les Allemands dans la zone de feu, en violation des plus élémentaires conventions internationales. Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui tranquilliser les familles justement inquiètes, en annonçant que nos ennemis ont enfin renoncé à leurs errements si particulièrement inhumains.

Le gouvernement allemand, en effet, a informé l'ambassadeur d'Espagne à Berlin que, des rapports officiels adressés par les commandants des corps d'armées au ministre de la Guerre, il résulte que tous les prisonniers français ont été retirés à plus de 30 kilomètres du front, en exécution des ordres reçus. Dont acte.

9. Journal d'Indre-et-Loire, 26 oct. 1918	10. La Touraine Républicaine, 8 juill. 1918
<p style="text-align: center;">Responsabilité du commandement allemand dans les atrocités commises</p> <p>Le dépouillement des lettres écrites par les soldats allemands continuant, il a permis d'établir par de nouvelles preuves absolument irréfutables :</p> <p>1° Que l'incendie des villages a été une mesure générale ;</p> <p>2° Que les mises à mort des habitants a été également une mesure générale ;</p> <p>3° Que ces atrocités ont été commises dans des localités que défendait l'armée française, c'est-à-dire que les coups de fusil ont été tirés par elle et non par des habitants ;</p> <p>4° L'ordre d'exécution a été donné par le Commandement (colonels sur certains points, commandants de corps sur d'autres). — (Officiel).</p>	<p style="text-align: center;">Une ignominie boche</p> <p>New-York. — Le correspondant du « New York Times » à la Haye apprend que les autorités ont exhibé récemment à Cologne, dans une cage vitrée, des prisonniers de guerre américains. Moyennant la somme de dix pfennigs, le public était admis à les contempler, et l'argent ainsi recueilli fut versé à la Croix-Rouge.</p> <p>Une affiche collée sur les côtés de la cage disait : « Ces spécimens sont très rares en France. »</p>

Document 1 et 5 :

1. Comment sont décrits les prisonniers allemands ?
2. D'après le document 5, quel âge ont les soldats de l'armée allemande ?
3. Que veut-on montrer en insistant sur ce point ?
4. Quel jugement les soldats prisonniers portent-ils, d'après l'article, sur la guerre ?

Documents 1 et 7 :

1. Quel état d'esprit règne au sein de l'armée allemande ?
2. Sur quel point peut-on rapprocher le document 1 et le document 7 ?

Documents 2 et 3 :

1. Quels actes sont rapportés par les articles ?
2. Quel élément a, dans chaque cas, déclenché l'action des soldats ennemis ?
3. Quelle caractéristique morale des soldats allemands, réelle ou supposée, ces articles veulent-ils dénoncer ?

Documents 1 à 10 :

1. Relevez tous les éléments montrant que les armées allemandes ne respectent pas les lois de la guerre.
2. Relevez les termes qui qualifient les soldats et leurs actions.
3. En quoi le document 9 est-il terriblement accusateur ?
4. Dans quel but la presse donne-t-elle une telle image de l'ennemi ?